

Le patrimoine français des sources d'eau minérale

On pourrait évaluer à environ 200 le nombre de sites disposant d'eaux minérales reconnues, dont 135 sont à l'heure actuelle exploités. On estime le CA du thermalisme à 6 milliards de francs, au moins, en 1996, et à 13 milliards de francs, celui du secteur des eaux minérales embouteillées. En dehors de ces quelques chiffres globaux, il convient d'apprécier à la fois la dimension patrimoniale des eaux minérales et les espoirs qu'elles portent en termes de maintien d'une vie économique dans des zones où, bien souvent, aucune autre activité notable ne pourrait trouver place, selon les critères actuels.

par **Michel Lopoukhine**
BRCM

Nous sommes tous sensibilisés à l'existence des eaux minérales, au moins périodiquement au travers des campagnes de presse

annuelles à l'occasion du salon du thermalisme, ou par le biais de la résonance médiatique d'épisodes tels que la redistribution en 1992 des eaux minérales appartenant au groupe Perrier entre les groupes Nestlé, BSN (devenu depuis lors Danone) et Castel, ou l'acquisition en 1996 des six stations thermales du groupe Promothermes par la Chaîne thermale du soleil.

De tels événements sont significatifs des enjeux économiques et industriels liés à l'existence et au développement de l'exploitation des sources d'eau minérale sous les deux aspects que l'on connaît le mieux : le thermalisme et le conditionnement d'eau en bouteille, aboutissements modernes de traditions anciennes.

Evolutions des coutumes

La tradition de thérapie thermique attachée aux sources d'eaux minérales,

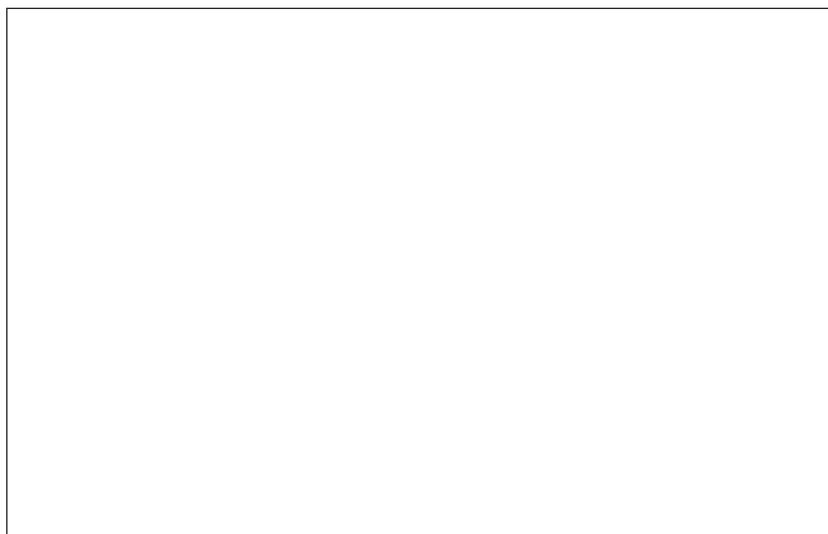
remonte aux origines les plus lointaines.

Selon le Docteur Roche : « *En font foi de nombreux vestiges découverts dans nos stations, tels que la piscine en madriers de sapin du Mont Dore attribuée à la période celtique, les nombreux silex polis ou taillés retrouvés à Nérès-les-Bains, Vichy ou Bourbon-l'Archambault...* » [1].

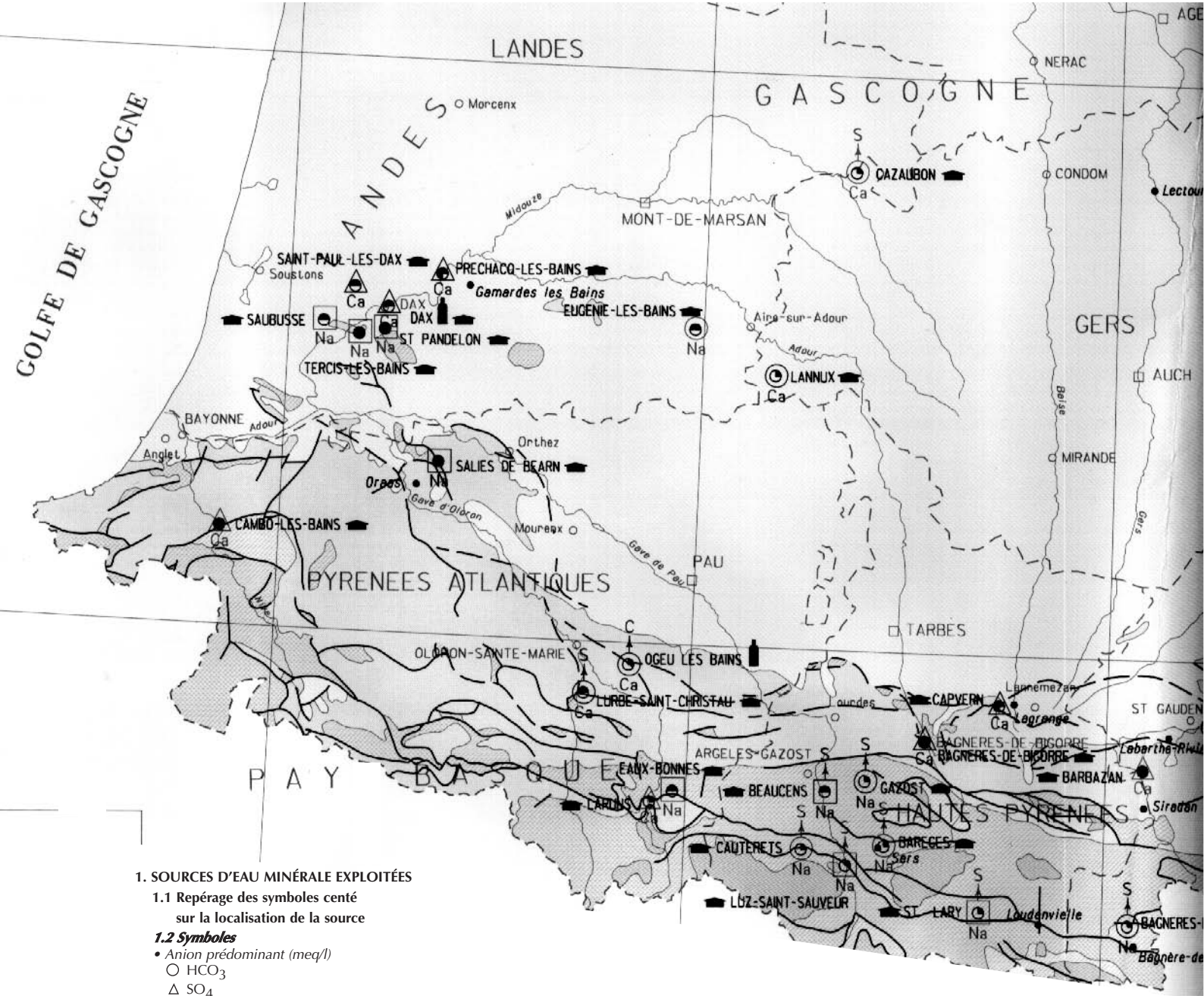
« *Par leur thermalité, leur odeur, leur aspect, leur saveur et par leurs dépôts de couleurs diverses, les eaux minérales ne pouvaient qu'exciter la curiosité...*

Plus de cinq siècles avant Jésus-Christ de nombreux médecins recommandaient déjà les eaux minérales (dans la Grèce antique)... Les premières cures, au sens moderne du terme, semblent se développer au III^e siècle avant J.-C. Malades et élégants vont alors faire des saisons d'eaux à Aedepsos, en Eubée ou à Lebedos...

Au 1^{er} siècle, dans son histoire naturelle en 37 livres, Pline l'Ancien dresse un



Le début de la mécanisation de l'embouteillage passe d'abord par des étapes ponctuelles, dont le rinçage. Le rinçage mécanique des eaux de Vichy au début du XX^e siècle (carte postale ancienne, collection privée).



1. SOURCES D'EAU MINÉRALE EXPLOITÉES

1.1 Repérage des symboles centés sur la localisation de la source

1.2 Symboles

- Anion prédominant (meq/l)
 - HCO₃
 - △ SO₄
 - Cl
- Cation prédominant (meq/l)
 - Ca = calcium
 - Mg = magnésium
 - Na = sodium
- Gaz prédominant (dosé ou présent)
 - ↕ Dégagement gazeux
 - ↕ Anhydride carbonique
 - ↕ Hydrogène sulfuré
- Minéralisation totale (g/l)
 - < 0,5 g/l
 - 0,5-1,0 g/l
 - 1,0-2,0 g/l
 - > 2,0 g/l
 - + inconnue
- Température des eaux
 - △ □ Eau froide
 - △ □ Eau thermale, d'une température supérieure de 4° C à la température moyenne annuelle de l'air du lieu (SCHOELLER) et inférieure à 50° C
 - △ □ Eau hyperthermale, d'une température supérieure à 50° C
- Utilisation actuelle des eaux
 - ▀ Etablissement thermal
 - ↑ Embouteillage

2. INDICES NON EXPLOITÉS

- Oraas

3. CADRE GÉOLOGIQUE
Elaboré à partir de la carte géologique de la France à 1/1 000 000

- Sédiments du Tertiaire et du Quaternaire
- ▨ Sédiments du Jurassique et du Crétacé
- ▩ Ensemble s'étendant du Cambrien au Trias
- ▧ Ensemble regroupant le Précambrien et les roches métamorphiques, y compris les migmatites
- ▦ Roches cristallines : granite d'anatexie, granite intrusifs, diorites et gabros
- ▤ Roches volcaniques du Tertiaire et du Quaternaire
- Faille

ORGANISMES CONSULTÉS

- Direction Régionale de l'Industrie, la Recherche et l'Environnement
- Direction générale de la Santé
- Laboratoire National de la Santé

DOCUMENTATION

- Carte des eaux minérales et thermales de la France (1^{re} édition 1973)
- Références géologiques : fond géologiques issu de la 6^e édition de la carte géologique de la France à 1/1 000 000 en préparation
- DRIRE : archives
- DGS et DGCCRF : enquête sur les eaux conditionnées (1990)
- LNS : - liste des eaux minérales au 01/10/87, mise à jour
 - liste des sources minérales conditionnées (1992), mise à jour
- BRGM : archives des services géologiques régionaux

Extrait à échelle réduite de la carte des eaux minérales de la France - Edition BRGM 1994 (à l'échelle du 1/1 000 000).

éloge vibrant des eaux minérales. Certaines guérissent les plaies ; d'autres sont bonnes pour l'estomac, les nerfs, le corps tout entier. Sous des noms divers, elles augmentent le nombre des divinités et fondent des villes, entre autres, Aix dans la province narbonnaise...

Emporté par son élan, Pline l'Ancien évoque aussi d'excellentes eaux capables de lutter contre l'ivrognerie et vante une source de Cyzique, dédiée à Cupidon et guérissant de l'amour... » [2].

De telles traditions se retrouvent à travers le temps dans les civilisations romaines, puis arabes et ottomanes : les eaux minérales sont utilisées en bains et consommées sur place aux fontaines. Le XVII^e siècle voit naître l'ébauche de ce qui deviendra, 350 ans plus tard, une industrie à part entière : « en 1602, de petites bouteilles (des « canettes ») fabriquées à Vals sont expédiées à la cour de France...

Un édit de Louis XIII, daté du 26 août 1632, commande à Bouvard, surintendant général des eaux minérales de France, de faire transporter l'eau de la source Saint-Léger à Pougues, en bouteilles cachetées de cire... En 1632, Louis XIII et Anne d'Autriche vont à Forges dont les eaux étaient réputées efficaces contre la stérilité. Louis XIV naquit quelques années plus tard ; devenu roi, il installa une corvée de flottée qui consistait à aller chercher de l'eau à Forges... » [2].

L'essor se poursuit ainsi jusqu'à la Révolution, qui voit l'activité thermale ralentir, pour reprendre de plus belle au Second Empire.

Le XIX^e siècle voit également la véritable naissance de l'industrie d'embouteillage, à Saint-Galmier (Badoit), Vichy et Saint-Yorre, Evian, Vittel et Perrier ; puis Contrexéville au début du XX^e siècle.

A cette époque, on peut lire à la rubrique « France » du Dictionnaire général des eaux minérales et d'hydrologie médicale [3] : *La France est certainement une des contrées le plus heureusement dotées, sous le rapport des eaux minérales, moins encore peut-être pour leur nombre absolu que pour leur variété, qui nous offre les types les plus remarquables de toutes les minéralisations, combinées avec les températures les plus diverses. Nous ne pouvons mieux faire, pour exposer la*

distribution géographique des eaux de cette contrée, que d'emprunter à l'Annuaire des eaux de la France les considérations suivantes, que nous reproduisons textuellement.

« On conçoit a priori que la composition des sources minérales d'une contrée ne peut être indépendante de sa structure minéralogique et géologique. Si l'on peut penser, en effet, que certains éléments des eaux minérales résultent de phénomènes étrangers aux roches immédiatement sous-jacentes, on ne peut se refuser à admettre que d'autres de ces matériaux existent dans le sol qu'elles traversent, soit qu'ils s'y trouvent sous la forme même qu'ils revêtent dans les eaux, soit qu'ils aient subi préalablement une transformation qui a facilité leur entraînement ».

Mais indépendamment de ces considérations qui pourraient, jusqu'à un certain point, sembler le résultat d'idées préconçues, un simple coup d'œil jeté sur la carte des eaux minérales suffira pour se convaincre que ces sources sont loin d'être distribuées partout uniformément. Sur un millier environ de sources minérales qu'on a signalées en France, huit cents au moins appartiennent aux régions montagneuses et sortent de roches d'origine ignée ou de terrains sédimentaires, qui portent plus ou moins profondément l'empreinte de leur action.

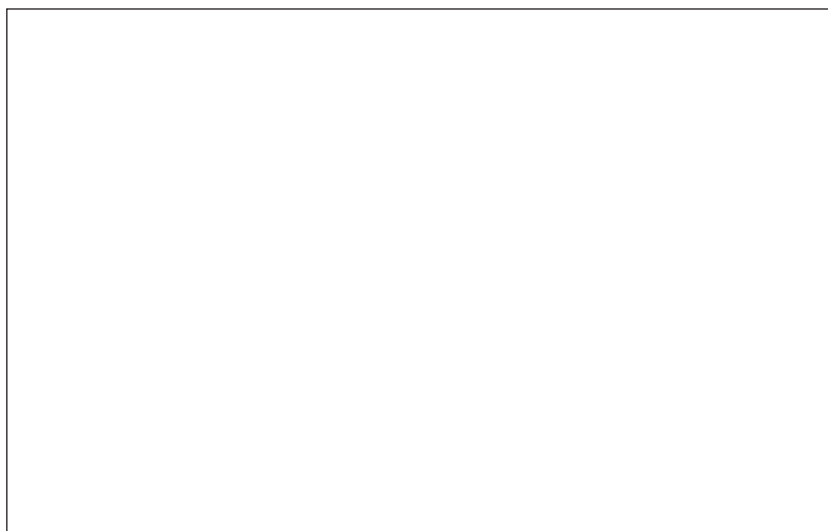
Les évolutions récentes de la demande et des techniques

En 1953, il y avait en France 255 000 curistes ; il y en avait 362 000 en 1963, 452 000 en 1975, 597 000 en 1983, 637 000 en 1993, pour revenir à 568 000 en 1996.

La consommation d'eaux minérales embouteillées est passée, par an et par habitant, de 27 litres en 1963 à 53 litres en 1973 [2] puis à 65 litres en 1996, selon une enquête très précise réalisée par le ministère de l'Industrie. D'autres informations faisaient état, pour 1996, du chiffre de 81 litres par an et par habitant, auxquels il faudrait rajouter 25 litres d'eau de source.

Cette croissance n'est pas spécifiquement française ; une évolution analogue a été observée, à peu près dans la même période, dans la plupart des pays européens (notamment en Belgique, Italie, Allemagne, Espagne). Elle s'esquisse maintenant dans bon nombre de pays au monde (Etats-Unis, Continent asiatique). Cette pression croissante de la demande en eaux minérales a entraîné une évolution profonde des idées concernant leur origine et leur formation, ainsi que des techniques permettant de les capter.

L'industrie des eaux minérales a bénéficié, au début des années 1960, des



Embouteillage à Contrexéville : source du Docteur Thiery (carte postale ancienne, collection privée). On peut noter le souci d'hygiène qui régnait alors dans cet atelier ; on peut lire sur un panneau : «La propreté, c'est la santé. Soyez propres sur vous, chez vous, chez nous».



Embouteillage à Vals, au début du XX^e siècle : une mer de bouteilles (carte postale ancienne, collection privée).

apports scientifiques des recherches à finalités géothermiques, développées dans un premier temps en Italie, en Nouvelle-Zélande et aux Etats-Unis.

Le développement de la valorisation énergétique des gisements naturels d'eau chaude et de vapeur a notamment permis de démontrer :

- que l'eau constituant ces gisements était d'origine météorique ; cette eau soumise à des températures extrêmement élevées (> 200° C) en raison de structures géologiques particulières et de gradients géothermiques élevés pouvait donner lieu à des gisements exploitables par forage ;

- que toute la variété de minéralisations rencontrées dans ces gisements, était explicable par des interactions à haute température entre l'eau et les minéraux des roches traversées, suivant des réactions à la thermodynamique parfaitement codifiée.

Cet apport de la géothermie allait permettre de faire un sort, selon ce qui était déjà esquissé en 1860 dans le dictionnaire des eaux minérales, à la théorie de l'origine juvénile des eaux minérales, qui avait longtemps été mise en avant pour expliquer l'origine

de certaines caractéristiques mystérieuses des eaux minérales.

Ainsi, cette évolution a permis d'appliquer aux eaux minérales la technologie mise au point pour la recherche de ressources naturelles du sous-sol : mines, pétrole et géothermie.

Cette évolution arrivait, dans certains cas, à point nommé pour permettre de résoudre un certain nombre de problèmes qui se posaient :

- d'une part, la croissance de la fréquentation de certains sites entraînait inéluctablement une dégradation sensible de l'environnement immédiat de certaines sources (urbanisation croissante, réseaux d'assainissement mal adaptés, développement du trafic routier...);

- d'autre part, l'augmentation nécessaire du prélèvement entraînait des risques de surexploitation de certaines sources, la conjonction de ces deux facteurs induisant inévitablement des risques de pollution des eaux minérales.

C'est ainsi que, très progressivement depuis le début des années 1960 puis, plus systématiquement, depuis le début des années 1980, les sources d'eau minérale sont considérées

comme des « fuites naturelles » de gisements souterrains accessibles grâce aux techniques modernes d'investigation du sous-sol, et qui peuvent, si nécessaire, être captées en profondeur, par forage, afin d'accroître, si besoin est, leur protection naturelle face aux risques croissants de pollution générés par les activités de l'homme en surface.

Le patrimoine français : évaluation et possibilité d'évolution

Ce patrimoine des sources d'eau minérales nous est transmis depuis la nuit des temps, pouvons-nous presque dire ; sa valorisation fait partie intégrante de notre culture.

Mais il n'est pas sans évoluer ; nous avons vu qu'en 1860, « un millier environ de sources minérales étaient signalées ». Le recensement, au 31 décembre 1961, publié dans les Annales des Mines, faisait état d'un chiffre analogue.

Ces chiffres, importants, masquent une réalité qu'il convient de mieux cerner.

Quelques exemples en témoignent. En 1961, la seule commune de Saint-Yorre comportait 104 sources : avec les deux communes limitrophes de Saint-Sylvestre Pragoulin et Saint-Priest Bramefant, cela constituait un ensemble de 150 sources. La commune de Vals-les-Bains, en Ardèche, comptait, pour sa part, 63 sources. A elles seules, ces quatre communes représentaient donc près du quart des sources connues en 1961.

Mais, en termes de ressources souterraines, le quart du patrimoine français recensé en 1961 correspondait à trois exploitations seulement : aux eaux minérales de Saint-Yorre embouteillées à Saint-Yorre ; aux eaux minérales de Vals-les-Bains exploitées à l'hôpital thermal, et à l'usine d'embouteillage de Vals-les-Bains.

Le véritable patrimoine de la France n'équivaut donc pas au nombre de sources connues sur le territoire. Il ne peut être évalué qu'en tentant de déterminer, fut-ce de façon approchée, à combien de ressources exploitables, de gisements, cet ensemble correspond.

Selon la transcription française des termes de la directive européenne du 15 juillet 1980 « une source d'eau minérale est l'ensemble constitué par une ou plusieurs émergences naturelles ou forées, d'eau minérale naturelle provenant d'une même

nappe ou d'un même gisement souterrain et présentant des caractéristiques physico-chimiques similaires ». Selon ce point de vue, qui revient à prendre en compte les gisements d'eau minérale

Il existe, en France, à l'heure actuelle, 96 stations thermales en activité et 49 sites de conditionnement d'eau minérale en bouteille

naturelle, notre patrimoine tel qu'il est connu actuellement, peut être évalué de la façon suivante :

- d'une part, il existe à l'heure actuelle 96 stations thermales en activité et 49 sites de conditionnement d'eau minérale en bouteille ; sachant que sur dix sites, la même ressource en eau est partagée entre les deux activités, il y aurait, à l'heure actuelle, 135 gisements d'eau minérale naturelle en exploitation en France ;

- d'autre part, le recensement publié dans cette revue fait état de 236 com-

munes comportant des sources d'eau minérale (selon les critères retenus pour cet inventaire) ; sachant qu'un même gisement peut être réparti sur les terri-

toires de plusieurs communes, on pourrait évaluer à environ 200 le nombre de sites

disposant d'eaux minérales reconnues dont 135 sont, à l'heure actuelle, exploités.

Leur répartition est reportée sur une carte de France à l'échelle au 1/1 000 000 publiée en 1994 par le ministère de l'Industrie (voir l'extrait de la carte ci-avant).

Cette estimation n'est pas figée. En effet, s'agissant d'eaux météoriques ayant acquis leur minéralisation spécifique et leur température lors de leur circuit souterrain et sous réserve de satisfaire aux critères imposés par la réglementation française et européenne, de nouvelles ressources en eau minérale peuvent être mises en évidence. Les critères imposés par la réglementation française et européenne sont les suivants :

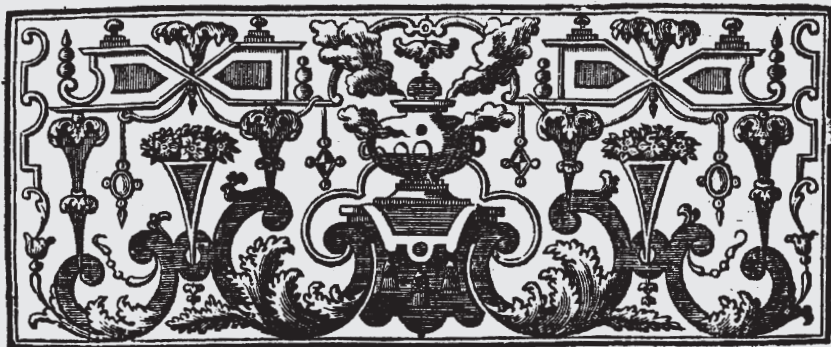
- eau d'origine souterraine ;
 - eau naturellement saine et protégée contre les risques de pollution ;
 - eau de qualité physico-chimique stable ;
 - eau possédant le cas échéant, des propriétés favorables à la santé ;
- Nous disposons, pour cela de plusieurs atouts importants :

- les fonds documentaires concernant les sources existantes (archives des ministères de l'Industrie et de la Santé, Université...);
- la documentation spécialisée concernant le sous-sol de la France, gérée par le BRGM, pour le compte du ministère de l'Industrie ;
- l'expérience et le savoir-faire des géologues et hydrogéologues, spécialisés dans ce domaine.

C'est à partir de ces bases que, depuis le début des années 1980, 9 nouvelles exploitations d'eau minérale ont vu le jour, dont cinq à partir de sources anciennement connues et quatre à partir de ressources nouvellement découvertes (voir le tableau ci-contre). Elles correspondent à trois stations thermales et six nouvelles eaux minérales conditionnées.

Créations et exploitations récentes

Dpt	Commune	Source	Date d'auto-risation	Commentaire	
17	JONZAC	Soenna	1985	Thermalisme	Ressource nouvelle
18	MAISONNAIS	Saint-Paul	1996	Non exploitée	Ressource nouvelle
31	BAGNERES DE LUCHON	Lapade	1990	Embouteillage	Ressource nouvelle
32	LECTOURE	Moulin de Repassac	1993	Non exploitée	Ressource nouvelle
34	LA SALVETAT LES AIRES	Rieumajou La Vernière	1993 1990	Embouteillage Embouteillage	Reprise Reprise
47	CASTELJALOUX	St Claude	1995	Non exploitée	Reprise
48	BRION QUEZAC	Les granits Diva	1995 1995	Thermalisme Embouteillage	Reprise Reprise
57	AMNEVILLE	Saint-Eloi	1981	Thermalisme	Ressource nouvelle
63	ARDES SUR COUZE VENSAT	Arvie Chancel	1995 1993	Embouteillage Non exploitée	Reprise Ressource nouvelle
74	BOURG ST-MAURICE	Edelweiss	1996	Non exploitée	Reprise
81	LACAUNE	Mont Roucoux	1993	Embouteillage	Ressource nouvelle
83	HYERES	La Vierge	1993	Thermalisme non exploité	Reprise



DÉCLARATION. DU ROI,

*Portant établissement d'une Commission royale de Médecine,
pour l'examen des remèdes particuliers, & la distribution
des Eaux minérales.*

Donnée à Versailles le 25 Avril 1772.

Registrée en Parlement le 28 Août 1772.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A tous ceux qui ces présentes Lettres verront, Salut. Les inconvénients trop multipliés qui résultent au grand détriment de nos Sujets, de la témérité avec laquelle un nombre considérable de particuliers, sans titre ni qualité, dispensent au hasard dans toute espèce de Maladies, des remèdes prétendus spécifiques, inconvénients d'autant plus funestes, que l'intérêt de ceux qui les distribuent, en inspirant une confiance aveugle, est d'écarter les secours que les malades pourroient tirer des Maîtres de l'art, nous ont déterminés à arrêter les progrès de ces entreprises, par un règlement qui ne laissât rien à désirer, soit pour constater d'une manière certaine l'efficacité des remèdes particuliers qui pourroient être découverts, & en fixer l'usage, soit pour proscrire ceux dont les effets pourroient être dangereux. Et comme le commerce des Eaux minérales nous a paru susceptible des mêmes attentions, nous avons cru qu'il étoit de notre prévoyance d'établir, sur la distribution de ces Eaux, des règles capables de prévenir les fraudes qui pourroient se commettre sur la qualité & sur le prix d'un remède aussi salutaire.

De plus, à notre connaissance, onze autres projets d'exploitation sont en cours de « maturation » (demandes d'autorisation en cours ou sur le point d'être entreprises).

La recherche de nouveaux sites d'exploitation

La démarche suivie pour la recherche de nouveaux sites d'exploitation peut être résumée de la façon suivante.

L'industriel donne une définition du type d'eau (typologie chimique), du niveau de minéralisation et du débit recherchés. Puis le géologue identifie des zones géologiques correspondant au type d'eau recherché et procède à la sélection de quelques sites sur la base de l'existence de sources déjà connues ou de conditions hydrogéologiques prometteuses. Il analyse les avantages

et les inconvénients de chacun des sites, en termes :

- d'environnement (protection naturelle) ;
- de communication (image liée à l'environnement...);
- de logistique (facilités d'accès, distance aux centres urbains...).

L'industriel fait le choix d'un site et gère les acquisitions foncières.

Le géologue fait une étude du site, puis procède à la mise en évidence, au captage et au test des ressources en eau, en termes

de qualité, de stabilité et de débit.

Quant à la préparation du dossier de demande d'autorisation d'exploitation de l'eau en tant qu'eau minérale naturelle, elle est réalisée par l'industriel et le géologue.

Selon une enquête réalisée par le ministère de l'Industrie, en 1996, 3,946 milliards de litres ont été absorbés par le marché national et 1,292 milliards ont été exportés, ce qui correspond à un solde positif de la balance commerciale de 2,592 milliards de francs

Cette démarche, volontairement résumée, ne doit cependant pas masquer la difficulté de cet exercice. Elle doit correspondre à une démarche scientifique et technique rigoureuse ayant pour objectif d'identifier l'existence, dans le sous-sol, d'une ressource en eau de qualité déterminée, puis de la différencier d'autres ressources en eau, ne correspondant ni aux critères de qualité ni aux critères de protection naturelle recherchés et, enfin, d'évaluer, autant que faire se peut, le potentiel de développement de cette ressource.

Les professionnels en la matière connaissent la difficulté de cette démarche, inhérente, pour une très grande part, à la définition même des eaux minérales et à la mesure des traditions et des enjeux économiques qui s'y attachent.

Les impacts économiques du thermalisme et des eaux minérales embouteillées

Selon le Docteur Ebrard [4] :

« L'usage des eaux thermales, s'il a été l'apanage des privilégiés de la fortune, est depuis un demi-siècle au service du plus grand nombre des français.

640 000 curistes (dont 95 % sont des assurés sociaux), ont fréquenté la centaine de nos stations en 1993 (568 000 en 1996 : note de l'auteur).

En même temps qu'il devient réputé tout devoir à la Sécurité sociale - ce qui est en partie vrai - le thermalisme se trouve menacé chaque fois qu'apparaît prioritaire la nécessité de faire des éco-

nomies sur les dépenses de santé.

Or jamais, le déficit annoncé de la Sécurité sociale n'a été aussi important qu'en mars 1992 : le thermalisme, au

même titre que bon nombre de prescriptions ou de médications, fait l'objet de remises en cause épisodiques, tant dans son efficacité que dans sa prise en charge au titre de l'assurance maladie, c'est-à-dire son déremboursement.

Si le poids du thermalisme dans les dépenses de santé reste modeste (0,3 %), il pèse d'un poids non négligeable dans les économies qu'il entraîne en médicaments, hospitalisation, absentéisme (1987 - Caisse nationale d'assurance maladie - Enquête thermique statistique : « Suivi d'une cohorte de 3 000 curistes pendant 3 ans »).

Cette étude a démontré que les économies consécutives aux cures thermales justifient les dépenses qui sont exposées pour les engager. Au demeurant, il convient de noter que la Sécurité sociale ne rembourse qu'une très faible part des dépenses exposées par le curiste pour effectuer sa cure et que l'essentiel des dépenses reste à sa charge (75 % environ : note de l'auteur). Il n'en reste pas moins que la notion de remboursement apporte la garantie au patient d'une efficacité thérapeutique et que cet apport de la Sécurité sociale, s'il est modeste, reste décisif pour les assurés sociaux.

Au plan de l'emploi, il est important de constater que compte tenu des lieux géographiques d'émergence des sources, le thermalisme induit une activité économique importante dans des sites souvent dépourvus d'activités industrielles.

Les établissements thermaux emploient directement 9 000 personnes en France et 1 000 médecins vivent, dans les stations, de l'activité thermique.

Mais, de ces 10 000 emplois directs, le chiffre passe à 60 000 emplois si l'on tient compte de l'activité d'hébergement et à plus de 120 000 en considérant les emplois induits des restaurants, commerces et diverses sous-traitances.

Collecteur, par ailleurs, de cotisations sociales pour les emplois qu'il soutient, de TVA pour les flux écono-

miques qu'il engendre, garant de la vitalité économique de stations ou de régions isolées, il apparaît bien vite qu'il apporte plus à la vie économique qu'il n'en retire, et reste un maillon du dispositif sanitaire national, dans le cadre de l'aménagement du territoire ».

Le thermalisme induit une activité économique importante dans des sites souvent dépourvus d'activités industrielles : 60 000 emplois, si l'on tient compte de l'activité d'hébergement, et plus de 120 000, en considérant les emplois induits des restaurants, commerces et diverses sous-traitances

Le chiffre d'affaires de ce secteur d'activité peut être estimé à 6 milliards de francs, au moins, en 1996.

Pour ce qui concerne les eaux minérales embouteillées, le chiffre d'affaires total du secteur peut être estimé à 13 milliards de francs, au minimum, pour une génération d'environ 30 000 emplois directs ou indirects [5].

Selon une enquête réalisée par le ministère de l'Industrie, en 1996, 3,946 milliards de litres ont été absorbés par le marché national et 1,292 milliards ont été exportés, ce qui correspond à un solde positif de la balance commerciale de 2,592 milliards de francs.

En dehors de ces quelques chiffres globaux, il convient d'avoir été en mesure, un jour, de constater l'attachement des collectivités à leurs ressources en eau minérale, les difficultés de tous types rencontrées lors de négociations liées à leur cession ou concession éventuelle, pour apprécier à la fois la dimension patrimoniale de ces eaux et les espoirs qu'elles portent en termes de maintien d'une vie économique, d'emplois, dans des zones où, bien souvent, aucune autre activité notable ne pourrait trouver place, selon les critères actuels.

Internationalisation des marchés

La très ancienne tradition d'exploitation des eaux minérales en France et la

dimension industrielle atteinte dans ses deux applications au thermalisme et au conditionnement d'eau, illustrent et justifient clairement les efforts consentis par toutes les parties concernées à la connaissance, la préservation et la gestion rationnelle du patrimoine que ces ressources naturelles du sous-sol représentent.

L'histoire de la mise en valeur continue de ce patrimoine a déjà connu des périodes de fléchissements, et des reprises. Le fléchissement du thermalisme ou le ralentissement de la croissance constaté dans l'industrie des eaux embouteillées (par exemple en 1996) ne peuvent remettre en cause une tendance générale à la hausse, qui n'est d'ailleurs pas limitée à la France mais qui se retrouve - notamment pour les eaux conditionnées - dans la plupart des pays du monde.

L'évolution, récente et en cours, de la réglementation de l'exploitation de ces eaux, traduit en partie les conséquences d'une internationalisation des marchés, et d'une évolution des demandes de la société ; c'est dans l'adaptation à ces évolutions que se prolongera l'avenir des eaux minérales françaises. ●

BIBLIOGRAPHIE

[1] Dr. Marguerite Roche : Effets thérapeutiques des eaux minérales : Annales des Mines, octobre 1975.

[2] J.F. Auby : Les eaux minérales, PUF - 1994.

[3] Durand Fardel, Le Bret et Lefort : Dictionnaire général des eaux minérales et d'hydrologie médicale. Librairie de l'Académie Impériale de Médecine - 1860.

[4] Mission thermalisme : Rapport au ministère de la Santé - 1993.

[5] R. Biscaldi, M. Lopoukhine, M. Le Clezio : Les eaux minérales en France : ressources, marché, perspectives - Ministère de l'Industrie - Observatoire des matières premières, 1994.